

5 sujets d'actualités en matière d'incorporation et de fiscalité

1.

Incorporation - Report d'impôts



L'incorporation : un outil de report d'impôt

Le report d'impôts vous permet de bénéficier d'un taux d'imposition plus avantageux sur les revenus de la compagnie qui ne vous ont pas été versés sous forme de salaire ou de dividende au cours de l'année.

- Taux d'imposition d'une compagnie en 2016 : 18.5% pour les premiers 500 000\$
- Taux combiné pour les premiers 500 000\$ au 1er janvier à la suite des deux budgets (Féd. et Prov.) : 2017 (22.3%), 2018 (22.2%) et 2019 (22.1%)

1.

Incorporation - Report d'impôts



L'incorporation : un outil de report d'impôt

Suite au budget fédéral (22 mars 2016) :

Taux d'imposition pour les particulier en 2016:

- **47.46% pour les revenus entre 103 151\$ et 140 388\$**
- **53.31%** les revenus de 200 000\$ et plus
- Baisse du taux d'imposition de 1,25% sur la tranche de revenu entre 45 282\$ et 90 563\$
- Les professionnels incorporés recevant des dividendes pourraient éviter la hausse de 4% si leur revenu n'excède pas 200 000\$. Ils bénéficieront en partie de la baisse d'impôts sur la tranche entre 45 000\$ et 90 000\$.

1.

Incorporation - Fractionnement de revenus



- Enfants majeurs encore aux études
- Conjoint(e) imposé(e) à un taux marginal peu élevé
- Parents à faibles revenus ou ayant besoin de soins de santé coûteux
- Etc.

2.

Détention de vos assurances par votre corporation



A. Assurances-vie

Les primes payées par la compagnie sont à un taux plus avantageux.

À la suite du dernier budget fédéral, il n'est plus possible de transférer votre police à votre corporation et de retirer un montant libre d'impôt équivalant à sa juste valeur marchande.

B. Assurances générales : Frais généraux

Il est très avantageux pour votre corporation d'être propriétaire et bénéficiaire.



Processus d'incorporation

Processus d'incorporation



Simulation d'incorporation

- Une approche personnalisée qui vous donne l'heure juste en termes d'économies d'impôts selon votre situation et vos objectifs.
- Tient compte de tous les aspects de votre vie : revenus de profession (gagnés ou estimés) des deux dernières années, coût de la vie, situation familiale et personnelle, polices d'assurance-vie, etc.
- Pour prendre des décisions éclairées et nourrir la discussion avec vos professionnels en finance.

<http://www.planimedico.com/simulation-dincorporation.html>

Processus d'incorporation

Avantages:

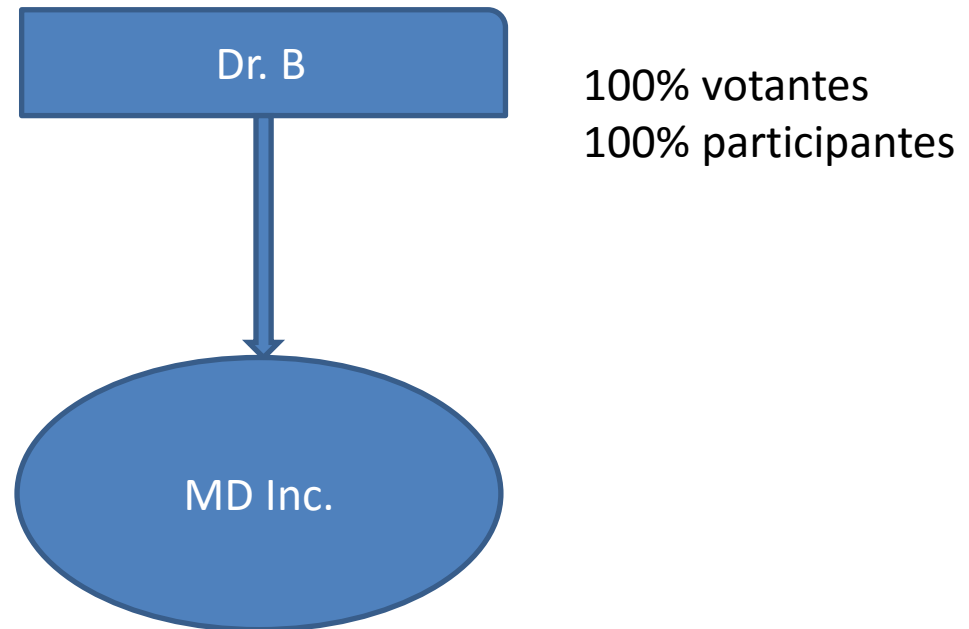
- Souplesse dans la répartition des revenus de la compagnie
- Administration simple
- Ne nécessite l'intervention d'aucune autre personne dans le processus décisionnel
- Coût de mise en place moindre
- Coûts annuels de déclaration de revenus moindres
- Permet la purification continue avec l'émission d'actions privilégiées à dividendes discrétionnaires (fractionnement des revenus)

Inconvénients:

- La répartition de la plus-value doit être déterminée lors de la mise en place de la structure
- Aucun report du gain en capital au décès d'un actionnaire

Structure de base :

- Dr. B a une compagnie médicale



Processus d'incorporation

Avantages:

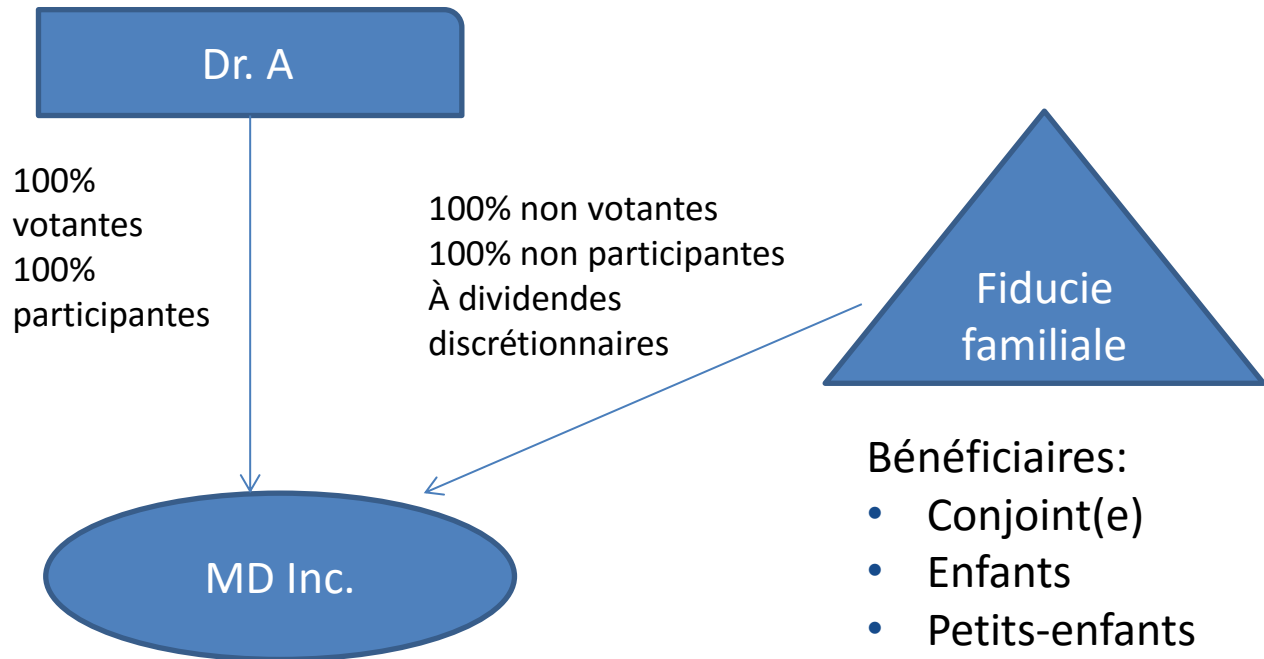
- Souplesse dans la répartition des revenus de la compagnie
- Permet la purification continue de la compagnie
- La fiducie permet la protection de l'actif de ses bénéficiaires en cas de difficulté financière de ces derniers

Inconvénients:

- Un peu plus d'administration qu'une simple compagnie opérante.
- Coût de mise en place additionnel
- Coûts annuels de déclaration de revenus additionnels
- Pas de report de l'attribution de la plus-value des actions ordinaires de la compagnie ou du gain en capital en cas de décès

Structure avec fiducie familiale

(fractionnement du revenu)



Note: conjoints incorporés dans des compagnies distinctes – attention aux règles d'association!

Processus d'incorporation

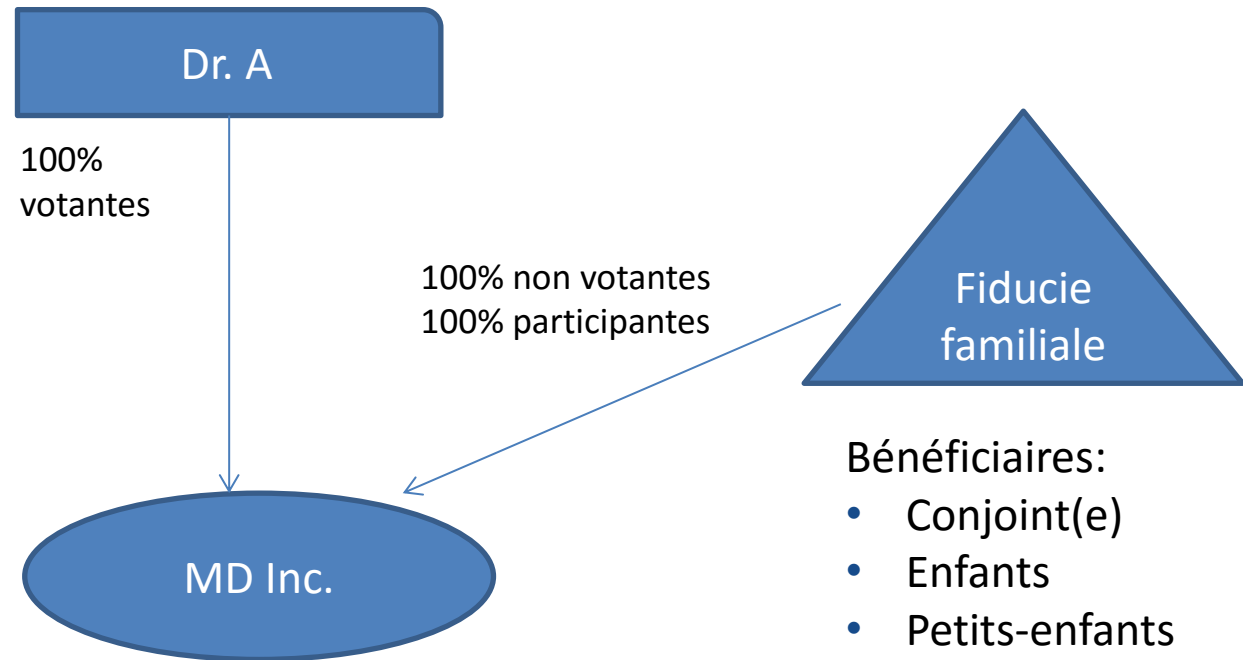
Avantages:

- Souplesse dans la répartition des revenus de la compagnie
- Souplesse dans la répartition de la plus-value de la compagnie
- Report de l'attribution de la plus-value des actions ordinaires de la compagnie
- Report du gain en capital déclenché au décès d'un actionnaire ou bénéficiaire
- Permet la purification continue de la compagnie
- La fiducie permet la protection de l'actif de ses bénéficiaires en cas de difficultés financières de ces derniers

Inconvénients:

- Plus de gestion qu'une simple compagnie médicale
- Coût de mise en place additionnel
- Coûts annuels de déclaration de revenus additionnels

Structure avec fiducie familiale (fractionnement du capital et du revenu)



Note: conjoints incorporés dans des compagnies distinctes – attention aux règles d'association!

Processus d'incorporation



Pourquoi une fiducie familiale?

- Pour fractionner les revenus avec les autres membres de la famille (bénéficiaires de votre fiducie) et vous simplifier la vie en cas de divorce ou de poursuites.
- Pour un gel successoral
- « Lors de l'élaboration d'un testament, il faudra tenir compte de la valeur du patrimoine détenue par le professionnel et par la fiducie, le cas échéant, puisque la fiducie dispose d'un patrimoine distinct et autonome de celui du professionnel. »

Processus d'incorporation

Compagnie de gestion (Holding)



- Permet d'exercer en toute tranquillité des activités autres que professionnelles (investissements boursiers, placements immobiliers, etc.)
- «L'activité accessoire ou connexe doit à la fois dépendre de l'activité principale, tout en demeurant secondaire par rapport à celle-ci en termes d'efforts, d'investissement requis ou de revenus générés.» Source : CMQ

Coûts d'incorporation



Coûts ponctuels

Ceux-ci croissent selon la formule choisie :

- Une cie médicale
- Une cie médicale + une gestion
- Une cie médicale + une fiducie
- Une cie médicale + une gestion + une fiducie

Coûts récurrents

- Frais de comptable: tout dépend de la structure choisie et de la complexité des transactions au sein des entités (compagnie médicale, holding, fiducie).

Processus d'incorporation

Processus d'incorporation jusqu'au premier dépôt d'honoraires dans votre Inc.!

ÉTAPES DU PROCESSUS D'INCORPORATION	PERSONNE RESPONSABLE
1 Rencontre avec le client et collecte de données	PlaniMédic
2 Simulation	(Comptable)
3 Détermination de la structure appropriée	Bureau Me Martel, PlaniMédic et votre comptable
4 Exécution et mise en place de la structure juridique	Bureau de Me Martel
5 Envoi du formulaire à l'Ordre des optométristes	Bureau de Me Martel
6 Réception de la lettre d'autorisation de l'OOQ	Dr (e)
7 Ouverture de compte bancaire	Dr(e)
8 Dépôt de la lettre d'approbation et changements bancaires (4-6 semaines)	Dr (e)
9 Rencontre avec Le comptable	Dr (e)
Sujets connexes	
1 Transferts des polices maladie-grave	PlaniMédic
2 Planification d'un plan de retraite	PlaniMédic
3 Planification successorale (technique pipeline) et préparation des testaments (fiduciaires ou non)	Bureau de Me Martel

3.

Holding : modifications en vue

Actuellement à l'étude au Parlement canadien

- Ajustement aux règles spécifiques anti-évitement du paragraphe 55(2) de la Loi de l'impôt :
Cet ajustement touchera notamment les **dividendes entre votre compagnie médicale et votre compagnie de gestion**. Il pourrait avoir pour effet de **convertir certains dividendes entre sociétés en gain de capital** pour la société bénéficiaire du dividende si celui-ci ne provient pas du « revenu protégé en main » de la société émettrice.

Nos suggestions pour en minimiser l'impact :

- Évitez de déclarer des dividendes entre sociétés avant de connaître l'application précise de cette nouvelle législation.
- Si vous devez déclarer un dividende, procédez au préalable à un calcul du revenu protégé en main de la société émettrice.





Les avantages à se verser un salaire

- Le couple prévoit un nouvel enfant : accès aux prestations RQAP
 - Pour le calcul de la cotisation au RQAP, votre salaire de base annuel maximum est de 70 000\$ en 2015.
- Les deux conjoints doivent avoir un revenu d'emploi pour déduire les frais de garde.
 - Nouveaux crédits d'impôts (budget provincial 2016) et programme d'allocation canadienne pour enfants (budget fédéral 2016).
- Cotisations au REER, une option et non une obligation. Question fréquente: REER ou à travers ma compagnie?
- Insaisissabilité du REER en cas de faillite, sauf les cotisations des 12 derniers mois.
- Accès à une rente généralement plus élevée de la RRQ

4.

Salaire versus Dividende

Les avantages à se verser un dividende

- Administration plus simple : pas de retenues à la source pour l'employeur
- Dispense des charges sociales (RRQ, assurance-emploi, etc.)
- Flexibilité dans le fractionnement de revenus avec les membres de votre famille : aucune justification à donner au niveau de leur implication dans la société
- Flexibilité dans les retraits futurs : à la discrétion de l'actionnaire
- Investissements à travers votre corporation pour générer du gain en capital ou des revenus de dividendes.
- Présence d'un solde dans le compte de dividendes en capital (CDC).
- L'argent de la compagnie ne fait pas partie du patrimoine familial.

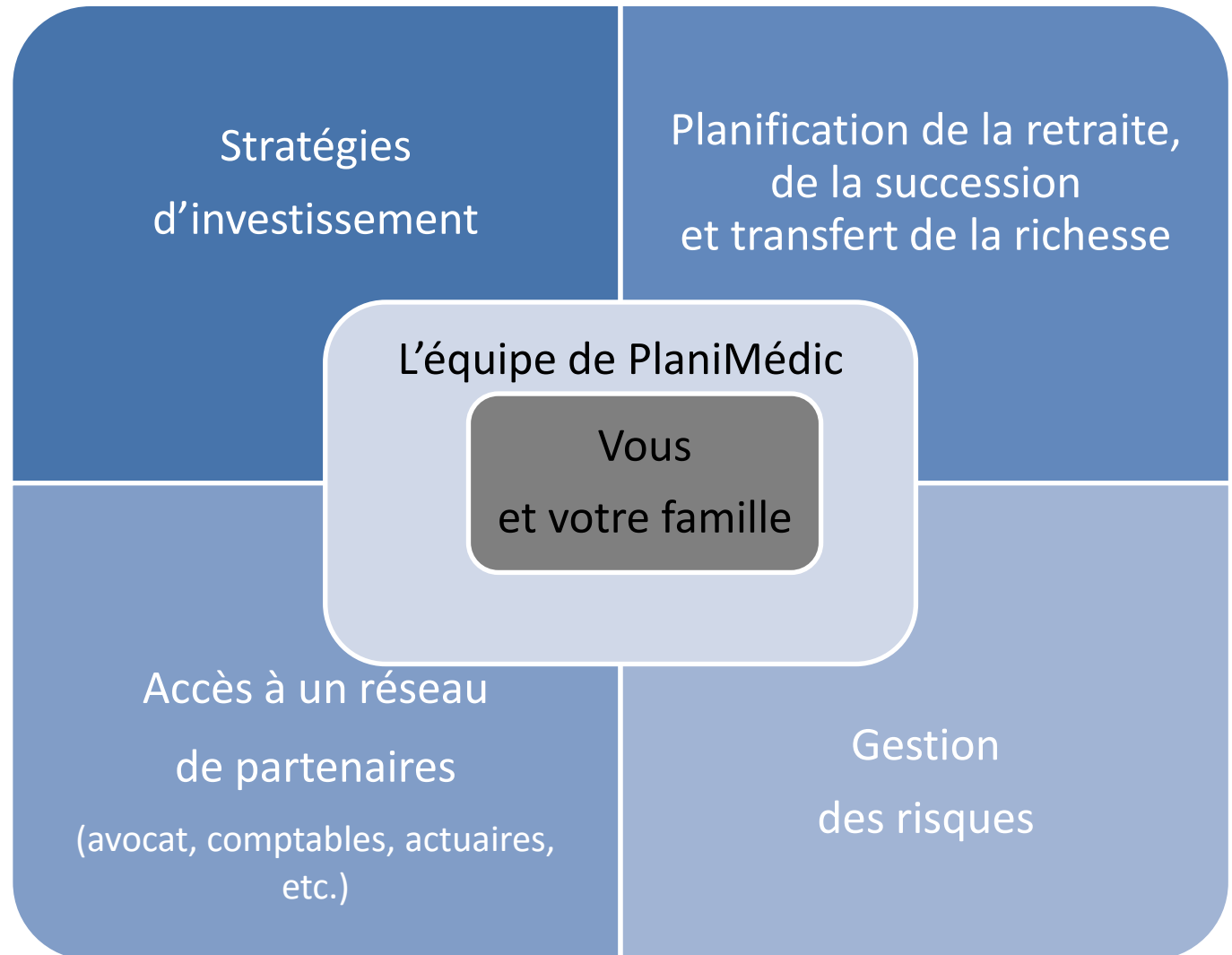
À la lecture des derniers budgets, il faut aussi considérer le taux d'imposition des dividendes ordinaires, celui des corporations et celui des revenus de placements corporatifs.

5.

CELI versus REER

	CELI	REER
Droits de cotisations chaque année	5500\$ pour 2016 Jusqu'à 46500\$ en 2016 si vous n'avez pas cotisé depuis 2009	Maximum de 24 930\$ pour 2015 **Ou plus étant donné que les maximums de cotisations annuelles sont cumulatifs
Nécessité d'avoir un revenu gagné	Non	Oui
	Revenu gagné inclut: <ul style="list-style-type: none"> • Revenus d'emploi et d'entreprise • Revenus nets de location • Pensions d'invalidité provenant de RRQ • Pensions alimentaires imposables **Les revenus de dividendes ne sont pas inclus dans le revenu gagné	
Âge limite	À partir de 18 ans Sans limite d'âge	Jusqu'au 31 Décembre de l'année de votre 71e anniversaire
Report des droits de cotisations inutilisés	Illimité	Jusqu'au 31 Décembre de l'année de votre 71e anniversaire
Pénalité des cotisations excédentaires	1% par mois et pour chaque mois que les cotisations excédentaires demeurent dans le compte	1% par mois et pour chaque mois que les cotisations excédentaires demeurent dans le compte Revenu Canada permet de dépasser le plafond de cotisation jusqu'à un maximum de 2000\$ sans pénalité
Déductibles contre les revenus imposables	Non	Oui
Au décès	Transférable sans incidence fiscale à votre conjoint (e)	Transférable sans incidence fiscale à votre conjoint (e)

Profitez des services intégrés d'une équipe professionnelle et multidisciplinaire !



Partenaire officiel:



www.planimedic.com



Des questions??